DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

SEANCE DU
3 avril 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

IMPLANTATION DU RELAIS DE RADIOTELEPHONIE RUE FELIX FAURE

RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA SOCIETE ORANGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : **M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUIN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella. MM. SZYSZKA Jacques. DUMON Michel. Mme LEFEBVRE Marie-José.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : **Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia. M. HENAUX Christophe.**

Absent excusé : **M. GIBOIRE Antoine.**

Absents : **M. THERY Éric. Mme JORION Geneviève.**

Secrétaire de séance : **Mme DOUTERLUNGNE Marine.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune a conclu avec la société Orange un bail en date du 23 avril 2013 ayant pour objet l'implantation d'équipements techniques relative à son activité d'opérateur de communications électroniques sur le pylône sis rue Félix Faure, parcelle AK 288.

Le bail arrivant à échéance, la société Orange nous propose son renouvellement à compter du 1er juin 2025 pour une durée de 12 ans, pour un loyer annuel de 3 900 euros, revalorisé à hauteur de 2% par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec la société Orange qui prendra effet le 1er juin 2025 pour une durée de 12 ans ;
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

MAIRIE DE DOURGES Pas-de-Calais

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250403-DEL15030420